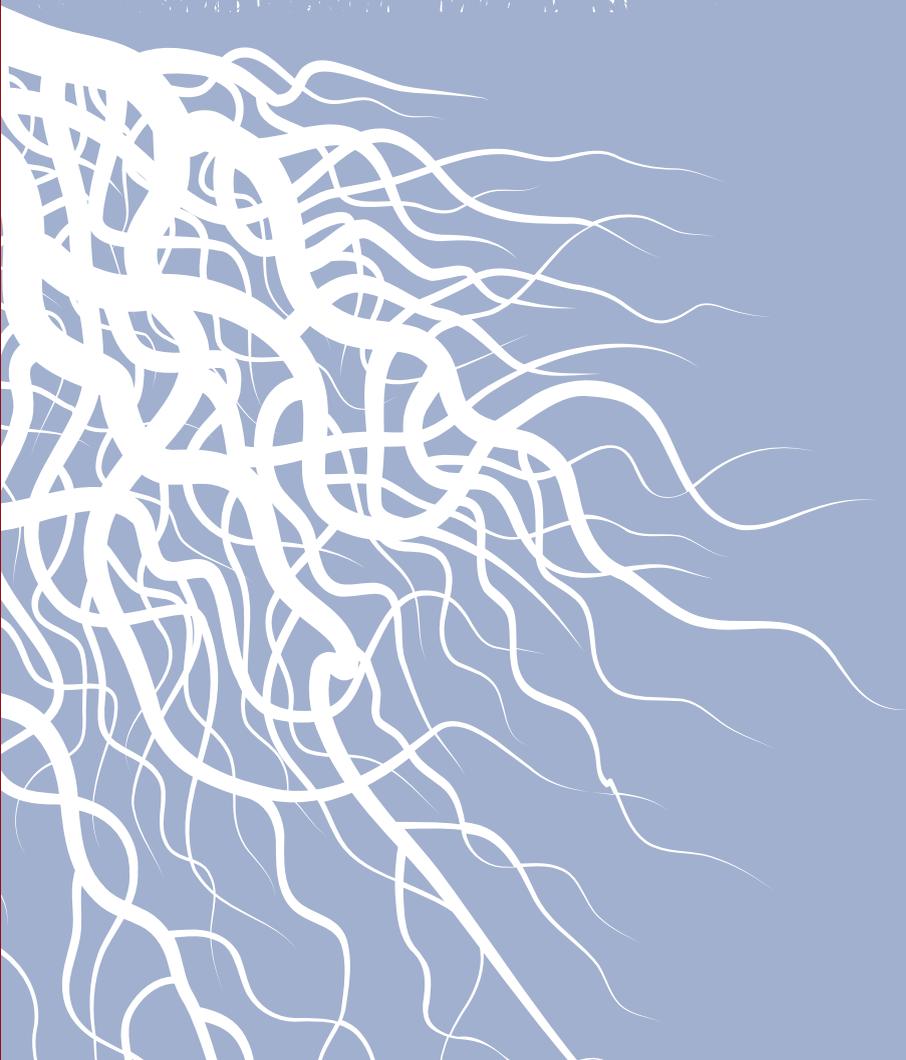
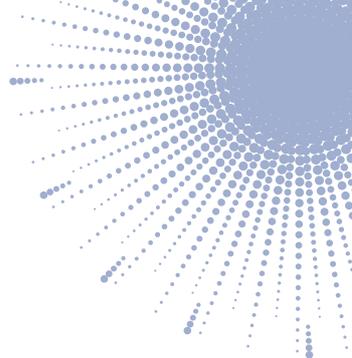
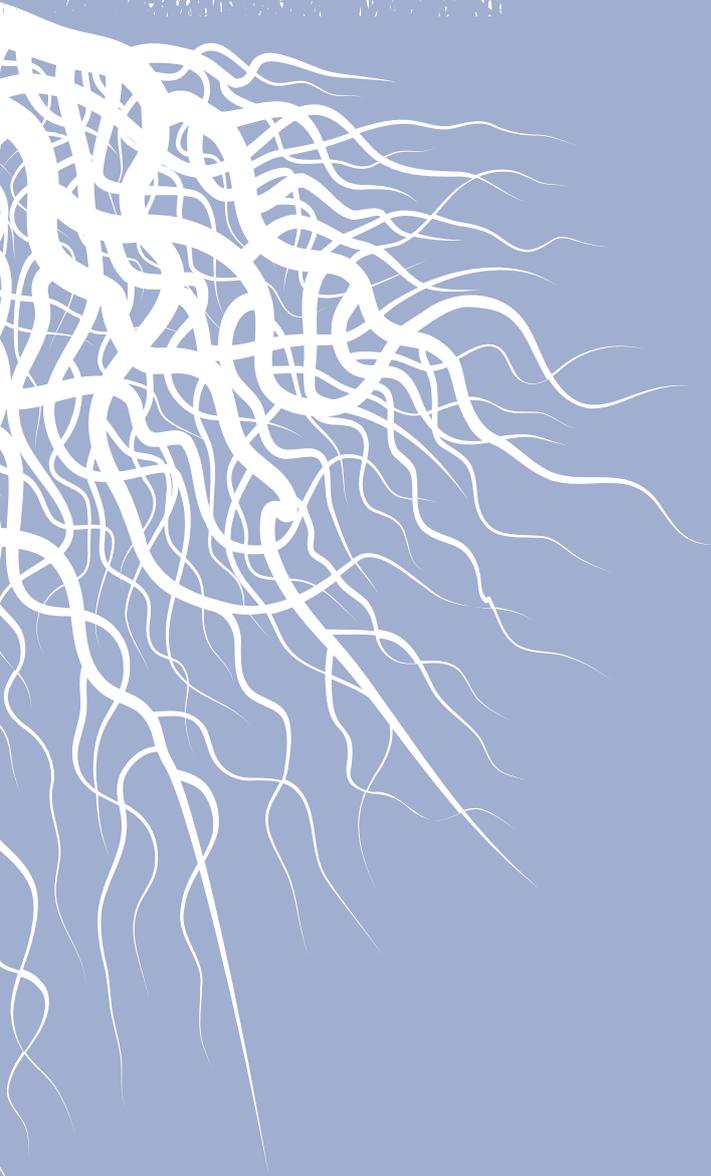


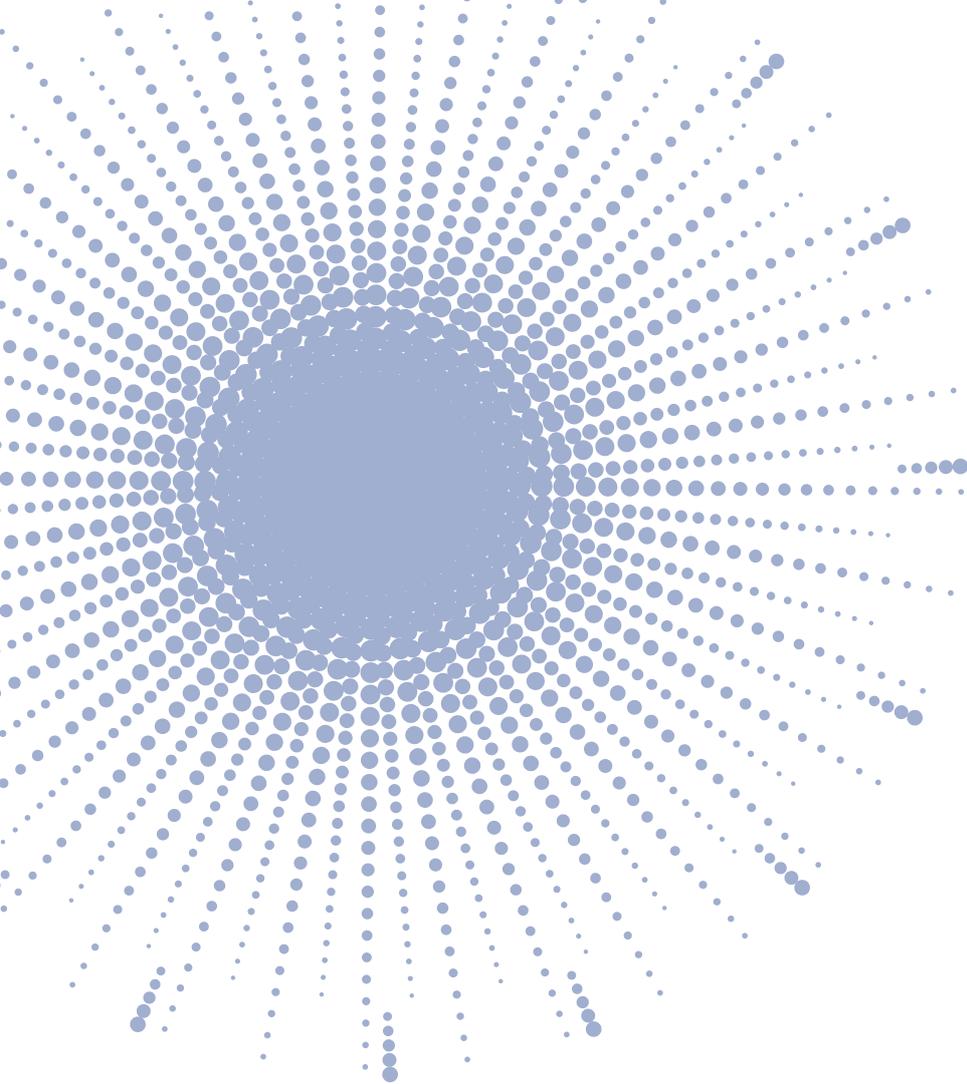
**POLITIQUE DE LA FAO
CONCERNANT LES PEUPLES
AUTOCHTONES ET TRIBAUX**





**POLITIQUE DE LA FAO
CONCERNANT LES PEUPLES
AUTOCHTONES ET TRIBAUX**





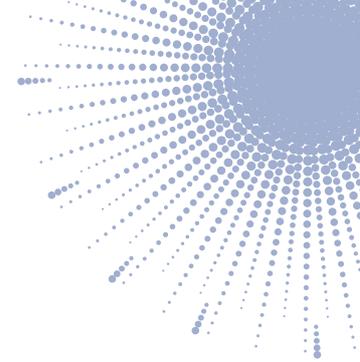
Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO.

ISBN 978-92-5-206689-7

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou d'autres fins commerciales, y compris pour fins didactiques, pourrait engendrer des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse copyright@fao.org ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

© FAO 2011



SOMMAIRE

ACRONYMES	IV
AVANT-PROPOS	1
I. INTRODUCTION	2
II. LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LE DÉVELOPPEMENT	4
III. RAISON D'ÊTRE DE CETTE POLITIQUE	7
IV. LES OBJECTIFS D'UN ENGAGEMENT AUX CÔTÉS DES PEUPLES AUTOCHTONES	11
V. MÉCANISMES POUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE LA FAO CONCERNANT LES PEUPLES AUTOCHTONES	15
ANNEXE 1	
PEUPLES AUTOCHTONES: LE CADRE INTERNATIONAL	23
ANNEXE 2	
NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE 2010-2019 DE LA FAO	30
ANNEXE 3	
DOMAINES DE TRAVAIL PRIORITAIRES	32

ACRONYMES

FAO	L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OSC	Organisation de la société civile
IASG	Groupe d'appui inter organisations sur les questions autochtones
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le Développement
UNDRIP	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
UNPFII	L'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones



AVANT-PROPOS

Conformément au mandat de notre organisation qui consiste à construire un monde libéré de la faim et de la malnutrition, la présente «Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux» a été élaborée afin de garantir que la FAO fera tous les efforts requis pour respecter, promouvoir et intégrer les questions relatives aux populations autochtones dans les aspects pertinents de ses travaux. Ce faisant, elle rejoint la communauté internationale qui se mobilise de façon croissante en faveur des droits et préoccupations des populations autochtones, d'autant que la plupart d'entre elles souffrent de façon disproportionnée de maux multiples, tels que la discrimination, la pauvreté, le mauvais état de santé, la sous-représentation politique et des dégradations environnementales et culturelles. Bien que les défis auxquels ces peuples sont confrontés fassent l'objet d'une grande attention, il n'en reste pas moins important de ne pas négliger les connaissances particulières et l'ingéniosité qui caractérisent souvent les pratiques autochtones de subsistance. En tant qu'organisation spécialisée dans la réduction de la pauvreté rurale et la sécurité alimentaire, il est impératif que la FAO considère les populations autochtones comme des acteurs et partenaires essentiels du développement.

Cette politique a été mise au point à travers un processus consultatif, sous la conduite générale du groupe de travail interdépartemental de la FAO sur les questions autochtones, composé de membres des différents départements techniques et bureaux décentralisés de l'organisation. De nombreux partenaires ont apporté une contribution majeure, parmi lesquels des représentants des peuples autochtones, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, plusieurs organisations des Nations Unies, la direction de la FAO, ainsi que divers experts. Le contenu de la politique se fonde sur les instruments juridiques internationaux, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée en 2007 et qui représente la norme la plus exigeante en matière de traitement des peuples autochtones à travers le monde.

L'objectif central de cette politique est de créer un cadre destiné à guider les travaux de la FAO relatifs aux questions concernant les populations autochtones. Elle fournit des informations sur les conditions de vie des peuples autochtones, leur vision du monde et leurs préoccupations en matière de développement, y compris certains «principes fondamentaux» qui devraient se trouver au cœur d'activités conjointes. Cette politique définit également une série de domaines thématiques offrant des possibilités de coopération optimales. Dans le même temps, elle propose la création d'un certain nombre de mécanismes permettant de coopérer avec les peuples autochtones, afin d'aller de l'avant de manière plus systématique.

Avec la préparation de ce document de politique, la FAO aspire à jouer un rôle majeur dans les efforts réalisés par la communauté internationale pour garantir de meilleures conditions de vie aux peuples autochtones et aux populations rurales. La lutte contre la faim ne peut aboutir sans eux.

Jacques Diouf

Directeur général de la FAO